

Contrat pension pour chevaux (à partir 1,21m)

Identification de l'équidé

Nom de l'équidé :

N° de Sire :

Race :

Robe :

Age :

sexe :

ENTRE LES SOUSSIGNES

Mlle **TERMOTE Fanny**, agissant en qualité de Directrice des « Écuries du Petit Soleil »,

Adresse : l'Isle de prelles

– 05120 St martin de Queyrières

Tél : 06 74 86 20 14 04 92 24 28 63

Assurée en responsabilité civile auprès de : *Cabinet Pezant*

Sous le numéro de police :

– **et:** , désigné par les présentes par « le propriétaire »
d'autre part

Adresse :

Tél : *mail* :

Assuré en responsabilité civile auprès de :

Sous le numéro de police : n°

Vous devez être assuré pour la pratique de l'équitation de loisirs (licence FFE).

Il peut y avoir copropriété pour un même cheval ou poney, sans que celle-ci puisse s'étendre à plus de ... personnes .

– Dans ce cas, chacun des copropriétaires doit signer le présent contrat. Les copropriétaires sont solidairement et individuellement responsables.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

1. Hébergement et nourriture de l'équidé

Le cheval sera logé en paddock avec abri. Du foin (maximum 15 Kg) et un peu de paille seront mis à sa disposition.

Le paiement de la pension se fait au 1er de chaque mois . Si le cheval arrive en cours de mois la pension sera calculée au prorata et payée à son arrivé.

2. Assurance et responsabilités

pour les propriétaire:

Les écuries du petit soleil sont assurées en responsabilité civile pour l'accueil de chevaux en pension. Les écuries sont assurées au *Cabinet Pezan* à Caen qui assurera votre cheval de la valeur de ce dernier avec justificatif (facture)

Si le cheval venait à décédé de par ma responsabilité il serait remboursé* par l'assureur de sa valeur (facture ou valeur vétérinaire)

***Sous réserve que les chevaux mis en pension soient en bonne santé (d'après l'estimation de Fanny)**

Les écuries demandent à leur propriétaire d'être assuré pour pouvoir pratiquer l'équitation de loisir (**licence**).

3. Équitation et avantages: (port de la bombe 3 points obligatoire)

Si vous désirez (vous ou votre famille) monter en **cours collectif** votre cheval, sachez que vous avez un tarif préférentiel.

La séance de 1h30 = 8 € TTC

Carte 10 séances = 70 € TTC

Carte 20 séances = 120 € TTC

D'autre part les enseignants ou cavaliers professionnels venant donner un cours ou travailler le cheval devront en informer Fanny, prendre rendez-vous et s'acquitter d'une participation convenu à l'avance. Merci

Règlement intérieur

Les Écuries du Petit Soleil peuvent arrêter la pension d'un cheval s'il y a des différents avec le propriétaire où un non respect de sa part envers son cheval, les autres chevaux des écuries et des personnes du centres (clients, personnels, enfants, animaux...). Si le cheval est dangereux ou malade il sera renvoyé ou non accepté.

Si vous avez choisi la pension en paddock collectif mais que votre cheval n'est pas adapté à celle-ci, (trop dominant ou dominé, attaque et blesse les autres, n'arrive pas à se nourrir, à boire, et tout le temps blessé ...) vous serez dans l'obligation de choisir une formule adapté à votre cheval (Voir tarifs ci-dessous).

Tout mois commencé est dû . Si votre cheval doit partir en plein milieu du mois il n'y aura ni remboursement ni tarif réduit.

Les chevaux devront avoir des soins le plus naturels possible.

Le présent contrat est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

RAPPEL

A partir du premier Janvier de chaque année il y aura une augmentation du tarif de la pension et des cours de 2 à 5 % (augmentation du foin,des assurances ...).

Par ailleurs, les Écuries du Petit Soleil déclinent toutes responsabilités pour le non port de la bombe qui est obligatoire pour tous. C'est un lieu public non fumeur.

Les frais vétérinaires, dentaire, ostéopathies, kinésiologique, maréchalleries et autres restent à la charge du propriétaire.

Tarif Pension chevaux:

Pension parc collectif: TVA	180€ TTC / mois / équidé 168,22€ HT 11,78€
Pension nuit paddock sans abris: TVA	200€ TTC / mois / équidé 186,92 € HT 13,08 €
Pension nuit paddock abris: TVA	230€ TTC / mois / équidé 214,95 € HT 15,05 €
Pension nuit en box: TVA	250€ TTC / mois / équidé 233,64 € HT 15,36 €

Pension choisi: 230€

En souhaitant un bon séjour à votre monture, Fanny reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Fait le 201

fait en deux exemplaires

Signature du responsable
des
écuries du petit soleil

Signature du propriétaire
(avec la mention
lu et approuvé)